



FAIRE ENTENDRE LA PAROLE DES PERSONNELS !

Le ministère de l'éducation nationale lance « un processus de concertation » pour rénover la politique d'éducation prioritaire.

ORGANISATION

Ces assises se dérouleront en 3 temps :

- Locales : une demi-journée de concertation dans les réseaux (écoles et établissements) ;
- Académique dans 3 académies (Créteil, Versailles et Lille) ou inter-académiques dans 9 académies organisatrices :
Aix (Corse, Nice) – Nancy-Metz (Reims, Besançon, Strasbourg) – Rouen (Amiens, Paris) – Bordeaux (Limoges, Poitiers) – Lyon (Dijon, Grenoble) – Rennes (Caen, Nantes, Orléans-Tours) – Toulouse (Clermont-Ferrand, Montpellier) – Martinique (Guadeloupe, Guyane) – La Réunion (Mayotte).

Pendant la demi-journée banalisée, les personnels de chaque réseau ECLAIR et RRS devront échanger sur le bilan de l'éducation prioritaire et formuler des propositions à partir des six thématiques suivantes :

1. les pratiques pédagogiques et éducatives ;
2. l'accompagnement et la formation des personnels ;
3. les modalités du travail en équipe, en réseau, en partenariat ;
4. le pilotage et l'évaluation ;
5. l'allocation des moyens ;
6. la carte de l'éducation prioritaire.

Une synthèse devra être élaborée et adressée aux services académiques. Deux ou trois délégués (dont un membre du personnel) se rendront assises (inter-)académiques.

S'EMPARER DES ASSISES

Le SNES-FSU revendique une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire pour assurer la réussite de tous les élèves, sur tous les territoires. L'éducation prioritaire ne doit pas constituer une école *à part* où règneraient les dérogations de tous ordres aux règles communes. Cela nécessite de rompre avec son dévoiement depuis 2006 qui a conduit à renforcer les inégalités et creuser les écarts de réussite.

Alors que le rapport de la concertation de l'été 2012 prônait la délabellisation de tous les établissements (écoles et collèges et lycées) de l'éducation prioritaire, ou que d'autres portent l'idée d'un recentrage sur un très faible nombre d'établissements, le SNES-FSU a contribué, par ses analyses et ses propositions concrètes, à faire valoir une autre conception de l'éducation prioritaire.

Il appelle les personnels à investir les assises à tous les niveaux pour faire entendre leur parole. Pour ce faire, il met à leur disposition des outils pour alimenter leur réflexion et construire leurs propositions pour une relance ambitieuse dans le respect des élèves des quartiers populaires et des personnels qui y exercent.

... / ...





DES OUTILS POUR FAIRE LE POINT ET SE FAIRE ENTENDRE

Le SNES et la FSU mettent à disposition des personnels de l'éducation prioritaire un ensemble d'outils pour leur permettre d'investir les assises locales et porter leurs propositions :

- une enquête en ligne pour faire le bilan et définir leurs priorités : <http://questionnaires.fsu.fr/limesurvey/index.php/119655/lang-fr>
- le dossier de l'USMag, consacré à l'éducation prioritaire
- des fiches thématiques
- une publication FSU spéciale.
- Des informations en ligne sur le site national : <http://www.snes.edu/Education-prioritaire-le-Snes-et.html>

Les résultats de l'enquête seront rendus publics avant les Assises (inter-)académiques.

QUE FAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS

- **S'assurer que cette concertation est prévue et organisée** dans votre établissement (collège ou lycée) : les collèges et lycées ECLAIR, RRS (ex Zep ou ex REP) mais aussi ceux qui sont classés Sensibles font partie de l'éducation prioritaire
- **Faire partager à l'ensemble des personnels** les documents mis à disposition par le SNES-FSU sur le site national et les sites académiques
- **Organiser avant la ½ journée banalisée une heure d'information syndicale** pour se préparer hors du cadre institutionnel et répondre collectivement ou individuellement à l'enquête en ligne de la FSU
- **Exiger que la ½ journée soit banalisée** pour permettre à tous les personnels du 1^{er} et du 2nd degré d'y participer (il n'est pas acceptable qu'elle se tienne un mercredi après-midi ou de 12h30 à 14h30 par exemple)
- **Désigner un rapporteur parmi les personnels** pour les ateliers et l'assemblée plénière
- **Exiger de participer à la rédaction de la synthèse** qui devra être adressée à l'administration rectorale et s'assurer qu'elle rapporte fidèlement pour chaque thème les débats et propositions des personnels lors des ateliers et en plénière (vous trouverez les documents types du ministère sur le site du SNES-FSU)
- **Un représentant des personnels** du réseau (école et collège) ou du lycée doit faire partie de la délégation aux Assises (inter-)académiques : il faut s'assurer que celui-ci soit désigné lors de l'assemblée plénière par l'ensemble des personnels et qu'il représente leurs analyses et positions pour l'avenir de l'éducation prioritaire

Pour le SNES-FSU Il est essentiel que cette consultation des personnels de l'éducation prioritaire porte bien leur parole pour que la relance à venir réponde à leurs exigences de réussite.

N'hésitez pas à contacter votre section académique du SNES-FSU pour tout problème qui pourrait survenir avant, pendant ou après la demi-journée banalisée



www.snes.edu